



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 03 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 26 novembre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gaele MOGENIER, Gisèle TRIPOZ, adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Audrey SAUCIAT, Béatrice JACQ, Maire COQUILLEAU, Carine BIGOT, Aurélie BONNET, Mrs Yannick CHARVET, Laurent PERRIER, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Marise FAREZ, Jonas CHEREAU, Cédric BUFFET

POUVOIRS : Esther ALTENA pour Thibault HENRIOUD , Alain CONSTANTIN pour Henri CHARLES

Madame Audrey SAUCIAT a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

15 – APPROBATION D'UNE PRECISION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE (DELIBERATION DU 26/9/2019 ET 10/09/2020) QUANT A LA PERIODICITE DES PAIEMENTS PAR LES HEBERGEURS DE LA TAXE DE SEJOUR (NOUVEL APPLICATIF INTERNET A COMPTER DU 1/1/2021)

RAPPORTEUR : MONSIEUR BARNET

Lors de la séance du conseil du 5 Novembre, il avait été fait mention de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de la taxe de séjour, aux fonctionnalités identiques aux outils utilisés par d'autres communes de la vallée (déclaration et paiement en ligne par les hébergeurs,...).

Sur recommandation de l'éditeur et à la suite de l'éclairage apporté par la formation des 19 et 20 novembre 2020, et après échanges avec la Municipalité, il est proposé au conseil d'apporter une précision administrative et comptable à la délibération du 10/09/2020, soit inviter les hébergeurs à effectuer, dans ce nouvel applicatif, leurs déclarations tous les mois, et leurs paiements par internet, à minima tous les deux mois.

Les tarifs conformes aux dernières délibérations ont été intégrés dans ce nouvel applicatif offrant aussi des simplicités de gestion et de suivi aux hébergeurs.

Plusieurs communications sont prévues à destination des hébergeurs : portail Internet Mairie, bulletin municipal, réunions, rôles des ASVP sur le terrain,...

Sur proposition de Monsieur BARNET, Dgs
Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE** la périodicité de déclaration mensuelle et de paiement bimestriel à paramétrer dans le nouveau logiciel de Taxe de séjour soit un 1^{er} versement des loueurs (Internet ou chèque) Fin Janvier 2021, puis un 2^{ème} versement Fin Mars 2021, puis 2^{ème} versement Fin Mai 2021, etc,...
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

A Taninges, le 3 Décembre 2020
Le Maire, Gilles PEGUET

Délibération n°2020-154



The official seal of the Commune de Taninges is circular, featuring a central emblem with a building and a figure, surrounded by the text 'COMMUNE DE TANGINES' and 'MAYORAL'.